

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Monique DINET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Daniel FRERY à Jacques ALEXANDRE, Jacques DEAS à Denis BANDELIER, Frédéric ROUSSE à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 septembre	Le 20 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard LIAIS est désigné.

2018-07-05 Service Ordures Ménagères-Création d'un poste d'adjoint technique

Rapporteur : André HELLE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Afin de permettre la continuité du service des ordures ménagères, notamment avec l'ouverture de la nouvelle déchetterie, il convient de créer un poste au sein du service des ordures ménagères ;

Filière Technique

Catégorie C

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : adjoint technique territorial

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider la création et l'ouverture de :**
 - **1 poste d'adjoint technique territorial relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques, à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018 par voie statutaire.**
- **D'autoriser le Président :**
 - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 03 OCT. 2018

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT